

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 287-1-2023**


Avis public est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 19 juillet 2023, le *Règlement numéro 287-1-2023 remplaçant le règlement numéro 287-2023 et décrétant une dépense de 2 359 273 \$ et un emprunt de 446 855 \$ pour la construction du Marché public de la MRC de La Matanie;*

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement a été approuvé le 1^{er} août 2023, par le ministère des Affaires municipales, et entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 18^e jour d'août 2023.



Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint
Olivier Banville, urb.